



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/71/370). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 6 octobre 2016.

2. Conformément à la section IX de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général fournit, dans son rapport, des informations actualisées sur l'achèvement des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba et sur l'état d'avancement des travaux annexes. Il fait également le point sur la rénovation de l'Africa Hall, y compris sur l'étude de faisabilité du centre de visiteurs, et sur l'occupation et la rénovation du Centre de conférence de l'ONU à Addis-Abeba.

II. Renseignements actualisés sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux et les travaux annexes

Nouveaux locaux à usage de bureaux

3. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la construction du nouvel ensemble de bureaux a été achevée pour l'essentiel le 19 juin 2014 et que les locaux

16-17873 (F) 281016 281016



Merci de recycler 



sont entièrement occupés et pleinement opérationnels depuis août 2014. Une période de garantie d'un an s'est alors ouverte, au cours de laquelle l'entrepreneur était tenu de corriger certains éléments après l'occupation des locaux, ainsi que tout défaut éventuellement constaté par la suite (voir A/71/370, par. 7).

4. Le Comité consultatif rappelle que, dans un rapport précédent, le Secrétaire général a indiqué que 5 % des montants convenus dans le contrat seraient conservés pendant la période de garantie contre les malfaçons, d'une durée d'un an, période pendant laquelle les entrepreneurs pourraient régler les problèmes mineurs (voir A/69/359, par. 37 et A/69/415, par. 4). Le Comité consultatif rappelle en outre que le Secrétaire général a indiqué dans un rapport d'étape ultérieur que l'entrepreneur ne s'était pas acquitté des obligations contractuelles qui lui incombait de corriger les défauts qui avaient été recensés et lui avaient été transmis par la CEA pendant la période de garantie (voir A/70/363, par. 11 et A/70/7/Add.21, par. 5). Le Secrétaire général a fait observer que l'entrepreneur n'avait pas fini de remédier aux problèmes listés à cause, selon lui, de difficultés financières découlant de la décision de la CEA de retenir une somme de 468 370 dollars, (représentant 5 % des montants convenus dans le contrat) (voir A/71/370, par. 8).

5. Le Comité consultatif rappelle en outre qu'en 2015, la CEA avait commandé une évaluation indépendante afin d'obtenir un avis impartial sur les travaux exécutés, après leur vérification, et de déterminer s'ils étaient conformes aux termes et aux spécifications du contrat (voir A/70/7/Add.21, par. 5). Dans le présent rapport, le Secrétaire général indique que dans ce rapport d'évaluation, qui a été présenté le 6 janvier 2016, le cabinet de vérification avait conclu qu'il n'y avait pas eu de violation de contrat, ni de la part de l'entrepreneur ni de celle du bureau d'études engagé comme consultant, et recommandé que la CEA honore le contrat jusqu'au bout. Le montant de 468 370 dollars serait versé une fois tous les travaux en suspens terminés, soit, normalement, au premier trimestre de 2017 (voir A/71/370, par. 10 et 23). Le Comité a été informé, à sa demande, qu'au 30 septembre 2016, des mesures correctives équivalant à un montant de 89 500 dollars devaient encore être mises en œuvre et que la valeur de celles qui n'auraient pas été appliquées à la date d'achèvement des travaux, le cas échéant, serait déduite du paiement final. Le Comité a également été informé, à sa demande, que le coût de l'évaluation indépendante, d'un montant de 194 160 dollars, avait été financé au moyen des ressources administratives de la CEA. **Le Comité réitère sa recommandation à l'Assemblée générale qu'elle prie le Secrétaire général de veiller à ce que les travaux restants soient complètement achevés dans les nouveaux délais fixés et à ce qu'il n'y ait ni nouveau retard ni dépassement de coûts (voir A/70/7/Add.21, par. 5).**

Travaux annexes

6. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a indiqué, dans son précédent rapport d'étape, qu'en juin 2014, le principal projet annexe inachevé concernait le réseau de voies d'accès et l'aire de stationnement et qu'après l'échec de deux passations de marchés, la CEA avait pris contact en mai 2015 avec le Service municipal de la voirie d'Addis-Abeba afin que ces travaux puissent être menés à bien avant la tenue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015 dans les locaux de la CEA (voir A/70/363, par. 14 et 15 et A/70/7/Add.21, par. 7).

7. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de confier au Bureau des services de contrôle interne le soin de vérifier si le Règlement financier et les règles de gestion financière ainsi que les politiques et procédures établies en matière d'achats avaient été respectés (voir A/70/7/Add.21, par. 8). Par la suite, l'Assemblée générale a souligné, au paragraphe 18 de la section IX de sa résolution 70/248 A, qu'il fallait que le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat continue d'exercer son contrôle sur les projets de construction menés à la CEA. Le Bureau a par conséquent effectué un audit de la gestion des activités de construction et des processus connexes à la CEA. À l'issue de l'évaluation, il a été conclu, dans le rapport d'audit publié en août 2016, que la gouvernance, la gestion des risques et les procédures de contrôles pratiquées par la CEA étaient partiellement satisfaisantes et des recommandations ont été formulées à cet égard¹.

8. En ce qui concerne les travaux de construction des voies d'accès intérieures et de l'aire de stationnement, le Bureau des services de contrôle interne a estimé, dans son rapport d'audit, que le Règlement financier et les règles relatives à la passation des marchés auraient dû être appliqués à l'accord entre la CEA et le Service municipal de la voirie d'Addis-Abeba. Il a également fait observer que la CEA aurait dû solliciter l'approbation du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des services centraux d'appui avant de conclure un accord avec le Service municipal de la voirie d'Addis-Abeba. Il a donc été recommandé, dans le rapport d'audit, que la CEA demande au Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des services centraux d'appui un examen a posteriori de l'accord et qu'elle publie un mémorandum visant à rappeler à tous les fonctionnaires participant à la procédure de passation des marchés qu'ils ne pouvaient pas outrepasser la limite des pouvoirs qui leur étaient délégués. Les deux recommandations ont été acceptées.

9. Dans ce contexte, il est indiqué à la fois dans le rapport d'audit et dans le présent rapport d'étape que le Comité des marchés du Siège a examiné a posteriori le dossier concernant les voies d'accès intérieures et l'aire de stationnement à sa réunion tenue le 13 juillet 2016 et que le procès-verbal de cette réunion avait été approuvé le 19 juillet 2016 par le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des services centraux d'appui. Aux termes du Manuel des achats, toute modification importante d'un contrat déjà examiné par le Comité des marchés du Siège exige une recommandation du Comité et l'approbation du Sous-Secrétaire général. **Le Comité consultatif réitère que le Règlement financier et les règles de gestion financière ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Organisation en matière d'achats doivent être strictement respectés et que ce type d'incident ne doit en aucun cas se reproduire (A/70/7/Add.21, par. 8). Le Comité considère en outre que des mesures de responsabilisation doivent être instaurées et appliquées.**

III. Renseignements actualisés sur le projet de rénovation de l'Africa Hall

10. À la section IX de sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour la rénovation de

¹ Voir rapport n° 2016/086 du Bureau des services de contrôle interne (consultable à l'adresse oios.un.org).

l’Africa Hall, y compris l’inscription d’un montant de 13 438 600 dollars au projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2016-2017.

Calendrier d’exécution du projet

11. Dans son précédent rapport d’étape, le Secrétaire général a indiqué que le projet de rénovation de l’Africa Hall comportait cinq phases, soit la préparation (phase 1), la conception (phase 2), la préconstruction (phase 3), la construction (phase 4) et la clôture (phase 5). Les deux premières phases ont déjà été menées à terme et la troisième a commencé (voir A/70/363, par. 33).

12. Dans son présent rapport, le Secrétaire général indique qu’en décembre 2015, le Comité des marchés du Siège a recommandé que le consultant principal (qui a organisé les phases 1 et 2) soit réengagé pour fournir les services de spécialistes correspondant aux phases 3, 4 et 5. Après approbation du Sous-Secrétaire général en charge du Bureau des services centraux d’appui, la CEA a négocié les détails contractuels en coordination avec la Division des achats et le Bureau des affaires juridiques. La phase 3 (préconstruction) a commencé en mai 2016. En août 2016, une manifestation d’intérêt formelle a été soumise pour la prestation de services relatifs à la phase 4 (construction); la sélection finale des candidats remplissant les conditions requises pour la phase 4 devrait avoir lieu fin 2016 (voir A/71/370, par. 43 et 48).

13. Le Secrétaire général indique également que la négociation des contrats pour les services de spécialistes requis pour les phases 3 à 5 du projet a pris plus de temps que prévu. Pour rattraper le temps perdu, le Secrétaire général prévoit de diviser la phase de construction en deux parties : d’une part, les travaux préliminaires (réinstallation des locaux commerciaux et démolition) et de l’autre, les principaux travaux de construction. Il indique également que ces mesures permettraient de faire se chevaucher les phases 3 et 4 et d’accélérer la procédure de passation de marchés pour les travaux préliminaires et que le calendrier d’exécution, prévoyant le début des travaux de construction (phase 4) fin 2017 et l’achèvement du projet en 2021, serait ainsi respecté (ibid., par. 69). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le retard accumulé dans le calendrier du projet, en raison de la négociation des contrats, se limitait à moins de trois mois. L’achèvement du projet est désormais prévu pour la fin de l’année 2021 (ibid., fig. 1). **Le Comité continue de souligner qu’il importe de faire fond sur les enseignements tirés de l’exécution d’autres projets de constructions et réitère qu’il est essentiel de respecter le calendrier du projet de rénovation de l’Africa Hall afin d’éviter les dépassements de coûts (voir A/69/415, par. 25 et A/70/7/Add.21, par. 27).**

Prévisions de dépenses révisées

14. Du fait de la division de la phase de construction en deux parties, le Secrétaire général propose de réviser les prévisions de dépenses à la baisse par rapport aux crédits initialement approuvés pour 2016-2017 (prévision révisée de 6 250 700 dollars contre montant approuvé de 13 438 600 dollars) (voir A/71/370, tableau 4). Le Secrétaire général indique que, la négociation du contrat avec le consultant principal ayant pris plus de temps que prévu, il a été proposé de décaler le calendrier d’exécution à la période 2018-2021 pour certaines activités de la phase 3 (préconstruction) du projet, dont le coût estimatif est de 5 109 700 dollars.

15. Le Secrétaire général propose également de réduire les dépenses comme suit :

a) Une réduction de 1 227 200 dollars du montant estimatif de la provision pour imprévus en raison de la baisse du coût des travaux de préconstruction prévus pour 2017 (voir A/71/370, par. 75, et par. 22 ci-dessous);

b) Une réduction de 713 000 dollars dans le montant prévu au titre de la hausse estimée des coûts grâce à une meilleure anticipation des coûts de la phase de préconstruction et une réduction de 313 500 dollars dans le montant prévu au titre des services de conception et de supervision, obtenue par des négociations avec le consultant principal à l'issue desquelles le montant du contrat a été revu à la baisse (voir A/71/370, par. 75, et par. 20 ci-dessous);

c) Une réduction de 71 600 dollars au titre du recrutement due à des retards dans les procédures de recrutement des membres de l'équipe de gestion du projet (voir A/71/370, par. 75).

16. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a approuvé la création au 1^{er} juillet 2015 de deux emplois de temporaire (1 P-5 et 1 AL) et que, dans sa résolution 70/248 A, elle a approuvé la création au 1^{er} juillet 2016 de six emplois de temporaire (1 P-4, 3 AN et 2 AL) pour l'équipe de gestion du projet, ainsi que d'un emploi de temporaire (P-3) pour l'appui au projet (voir A/70/7/Add.21, par. 37). Le Secrétaire général a indiqué dans un précédent rapport que le recrutement au titre des deux emplois initialement approuvés, à savoir celui du chef de projet (P-5) et de l'assistant administratif (agent local), avait pris du retard (voir A/70/363, par. 53). Dans son présent rapport, il indique que ces deux emplois ont été pourvus en mars 2016, que la procédure de recrutement est terminée pour les emplois de fonctionnaire chargé des achats (P-3), de superviseur (administrateur recruté sur le plan national), de surveillant des travaux (administrateur recruté sur le plan national) et d'assistant au soutien logistique (agent local) et qu'elle est encore en cours pour les emplois d'architecte de projet/ingénieur (P-4), de superviseur (administrateur recruté sur le plan national) et d'assistant aux finances (agent local) (voir A/71/370, par. 58). **Le Comité compte que le recrutement du reste de l'équipe sera mené à bien sans plus tarder, afin d'assurer l'appui le plus prompt à l'exécution du projet.**

17. Le Secrétaire général propose également une augmentation des dépenses au titre de 2016-2017, d'un montant estimatif de 60 000 dollars pour financer les services de consultants spécialisés et de 90 000 dollars pour les services indépendants de gestion des risques (ibid., par. 75). Dans ses résolutions 69/262 et 70/248 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour limiter les risques et suivre de près le projet de rénovation de l'Africa Hall afin d'éviter tout nouveau retard².

18. Le Secrétaire général indique, dans son présent rapport, que le cabinet de gestion des risques, qui rendra compte directement au Bureau des services centraux d'appui, sera chargé d'élaborer la stratégie globale de gestion des risques. À cette fin, il fournira régulièrement une évaluation indépendante des mesures envisagées dans le cadre du projet, facilitera la gestion des risques et mettra à profit ses compétences spécialisées en matière d'assurance. Il complètera les travaux de

² Dans son rapport d'audit, le Bureau de services de contrôle interne a recommandé que la CEA mette au point un cadre de gestion des risques, en collaboration avec le Bureau des services centraux d'appui.

l'équipe de gestion du projet et facilitera les activités de cette dernière en matière de recensement et d'évaluation des risques, notamment la mise au point de stratégies d'atténuation. En outre, il fournira des conseils et des avis de haut niveau au Secrétaire exécutif de la CEA. Il est prévu que le Bureau des services centraux d'appui procède à la sélection du cabinet à la fin de 2016, la procédure devant s'achever au début de 2017 (ibid., par. 63 à 66). **Le Comité consultatif compte que la procédure de recrutement du cabinet de gestion des risques sera promptement menée et que celui-ci, par l'intermédiaire de sa chaîne de communication, aidera le Bureau des services centraux d'appui à participer activement à la supervision du projet concernant les locaux de la CEA (voir A/70/7/Add.21, par. 35 et 45).**

Hausse des coûts et provision pour imprévus

19. L'annexe III du rapport du Secrétaire général contient un tableau où figure l'ensemble des dépenses prévues pour le projet jusqu'à son achèvement en 2021, y compris une provision pour imprévus d'un montant de 8 598 400 dollars et une projection de la hausse de coûts d'un montant de 5 906 400 dollars, tenant compte d'une diminution par rapport à la hausse qui avait été prévue pour la phase de préconstruction. Dans le précédent rapport du Secrétaire général, la provision pour imprévus correspondait à un montant estimatif de 8 736 900 dollars et la hausse des coûts à un montant estimatif de 6 086 900 dollars (voir A/70/363, tableau 1).

20. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, le début des travaux de construction étant désormais prévu pour le dernier trimestre de 2017³, la période de prévision avait été raccourcie et l'estimation du taux de hausse des coûts avait été revue à la baisse, passant d'un taux de 4 % à 2,5 % jusqu'à 2018, et projetée à 3,5 % pour 2019 et 2020 et à 4 % pour 2021. Il a également été informé que le taux estimatif de hausse des coûts en Éthiopie en 2016 s'établissait entre 0,5 % et 1 %.

21. Le Comité consultatif rappelle que la réserve pour imprévus sert à couvrir des variations imprévisibles des coûts de projet, dues à des facteurs tels que la découverte de conditions inattendues sur le terrain, les modifications du cahier des charges apportées par le maître d'ouvrage (à l'exception de celles changeant la portée des travaux) et la rectification d'erreurs ou d'omissions intervenues dans la phase d'études. La réserve pour imprévus au titre du projet de rénovation de l'Africa Hall équivaut à 20 % du montant des coûts de construction (voir A/70/7/Add.21, par. 50). Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a insisté sur le fait que le montant estimatif des imprévus devait être calculé en fonction des risques associés aux différentes phases du projet et demandé que ce montant soit séparé du coût de base du projet. Elle a également rappelé que tous les montants inutilisés des fonds de réserve seraient restitués aux États Membres une fois le projet terminé.

22. Le Secrétaire général indique qu'avec l'appui du consultant principal, la CEA a commencé à affiner l'estimation des dépenses, qu'elle a ventilées et mises en corrélation avec une évaluation des risques et qu'une analyse quantitative complète serait effectuée une fois que le cabinet indépendant de gestion des risques aurait été

³ À l'origine, la phase 4 (construction) du projet devait commencer le 1^{er} janvier 2017 (voir A/69/359, fig. II). Le Secrétaire général a par la suite indiqué que la date de début des travaux de la phase 4 avait été reportée au dernier trimestre de 2017 (voir A/70/363, fig. II).

sélectionné, début 2017 (voir A/71/370, par. 72). **Le Comité consultatif compte que la nouvelle méthode d'estimation de la réserve pour imprévus sera rapidement appliquée et que le Secrétaire général rendra compte du nouveau montant de la provision pour imprévu dans son prochain rapport d'étape.**

Gouvernance du projet

23. Dans son présent rapport, le Secrétaire général indique que des progrès ont été enregistrés dans la gouvernance du projet depuis l'établissement de son rapport précédent, notamment dans les domaines suivants :

a) La mise au point du mandat d'un Comité des parties prenantes chargé d'aider le Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de responsable de projet, à prendre des décisions de haut niveau, à assurer la gestion dynamique du projet, à tenir compte du point de vue des utilisateurs et à s'acquitter de la fonction d'assurance pour ce qui est de la conception et de l'exécution des produits du projet (ibid., par. 52 a) et 54);

b) La définition du mandat d'un Conseil consultatif chargé d'aider le Secrétaire exécutif et le Comité des parties prenantes à atteindre, en temps voulu, les objectifs relatifs à l'organisation et au projet, et à se renseigner sur les attentes des parties prenantes extérieures et à les gérer [ibid., par. 52 b)]. Le Conseil consultatif prodiguera des conseils stratégiques non contraignants au Secrétaire exécutif, qui est responsable du projet, notamment en lui fournissant en toute indépendance et impartialité des connaissances ainsi que des éléments de compréhension et de réflexion stratégique permettant d'appréhender le projet, et assurera la coordination et la gestion effectives des contributions offertes par les États Membres [ibid., par. 52 b)]. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée a encouragé le Secrétaire général à établir un Conseil consultatif qui soit indépendant et impartial, et composé de membres qui soient à la fois largement représentatifs sur le plan géographique et dotés des qualifications voulues. Dans son présent rapport, le Secrétaire général indique que le Secrétaire exécutif a pris contact avec les États Membres pour leur demander s'ils souhaitaient faire partie du Conseil (ibid., par. 55).

24. Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à accélérer la création du Comité des parties prenantes et du Conseil consultatif afin de renforcer la gouvernance du projet de rénovation de l'Africa Hall.

Contributions volontaires

25. Le Secrétaire général indique que le Gouvernement du Mali a versé 52 192 dollars en juillet 2016 aux fins du projet de rénovation de l'Africa Hall (ibid., par. 50). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CEA avait adopté une stratégie en trois étapes pour solliciter des contributions volontaires. La première étape, qui a débuté en octobre 2015, a offert au pays hôte, aux États Membres d'Afrique et à l'Union africaine la première occasion de témoigner leur intérêt pour le projet et de se l'approprier. L'objectif de la deuxième étape, qui a commencé en décembre 2015, était de mobiliser les autres États Membres des Nations Unies afin qu'ils envisagent de donner une suite favorable à l'appel à contribution volontaire formulé par l'Assemblée générale. Enfin, la troisième étape consistera à cibler les entités du secteur privé qui pourraient souhaiter s'associer au projet en fournissant une contribution volontaire. **Le Comité**

consultatif accueille avec satisfaction les contributions volontaires versées par le Gouvernement malien et le pays hôte (voir par. 31 et 35) et encourage le Secrétaire général à chercher à obtenir d'autres contributions volontaires.

Effectifs

26. Le Secrétaire général propose la création d'un emploi temporaire de coordonnateur de projet (P-4) avec recrutement à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à l'achèvement du projet; l'emploi serait financé selon la formule du partage des coûts à égalité avec le projet de mise aux normes parasismiques proposé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le coût afférent à l'emploi est estimé à 65 200 dollars pour chaque projet en 2017 [ibid., par. 75 f)]. Le titulaire, qui serait affecté au Bureau des services centraux d'appui du Siège, seconderait le Chef du Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs. En ce qui concerne la CEA, le titulaire de l'emploi assurerait la supervision au jour le jour et conseillera et appuiera, notamment sur le plan technique, le directeur de projet de l'Africa Hall, sous la direction du Chef du Groupe et se concentrerait sur la gestion du contrat conclu avec le cabinet indépendant de gestion des risques de manière à vérifier que le prestataire conduit un examen externe indépendant, tout en travaillant en complémentarité avec l'équipe de gestion du projet et en l'aidant à recenser et évaluer les risques, avec notamment la mise au point des stratégies d'atténuation (ibid., par. 60). L'autre moitié des coûts afférents à cet emploi serait financée au moyen du projet de normes antisismiques porté par la CESAP, que le titulaire appuiera également, ainsi qu'expliqué dans le rapport du Secrétaire général relatif à ce projet [voir A/71/333 et Corr.1, annexe III, par. k)]. Le Comité consultatif a été informé que les services du coordonnateur de projet pourraient également être utilisés pour aider à coordonner d'éventuels projets supplémentaires⁴. Ses observations et recommandations au sujet de l'emploi de coordonnateur de projet afférent au projet de mise aux normes parasismiques proposé par la CESAP figurent dans son rapport sur la question (A/71/570, par. 33).

27. Dans ses précédents rapports, le Comité consultatif a considéré que le Bureau des services centraux d'appui de New York devait être activement associé à la supervision du projet à la CEA de manière que la supervision des projets d'équipement soit centralisée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et l'alignement sur les retours d'expérience (A/70/7/Add.21, par. 35). **Le Comité estime qu'un coordonnateur de projet affecté au Siège pourrait jouer un rôle majeur dans ce domaine et recommande donc l'approbation du poste de coordonnateur de projet (P-4). Il considère également que, dans son prochain rapport, le Secrétaire général devrait expliquer les incidences de la formule du partage des coûts au cas où un projet s'achèverait avant l'autre.**

28. Le Secrétaire général propose aussi la création de six emplois d'agent de sécurité (agent local) à compter de la date de démarrage des travaux de construction et jusqu'à l'achèvement du projet. Le coût afférent à ces emplois est estimé à 37 600

⁴ Les futurs projets mentionnés par le Secrétaire général sont les suivants : a) CEA, ancien immeuble de bureaux, coût indicatif 13,7 millions de dollars; b) Bureau des Nations Unies à Nairobi : Blocs A à J, coût indicatif 44,1 millions de dollars; c) Bureau des Nations Unies à Nairobi, infrastructure du site, coût indicatif 18,8 millions de dollars; d) Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, bâtiment nord, coût indicatif 7,1 millions de dollars; et e) CEA, cafétéria et bibliothèque, coût indicatif 12,5 millions de dollars.

dollars pour 2017 [voir A/71/370, par. 75 h)]. Le Secrétaire général explique que la construction, qui devrait commencer vers la fin de 2017, nécessitera de séparer le site principal de la zone de construction, laquelle devra être sécurisée et protégée, y compris en contrôlant l'accès au chantier d'un grand nombre de travailleurs au chantier. Les emplois d'agent de sécurité demandés seraient nécessaires pour assurer la sécurité, la protection et le contrôle de l'accès au site de construction (ibid., par. 61).

29. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport précédent, le Secrétaire général avait demandé la création de six emplois d'agents de sécurité (agent local). Il indiquait aussi que ces emplois seraient nécessaires pour surveiller le chantier pendant toute la durée des travaux et que les titulaires seraient placés sous l'autorité du chef de la sécurité et de la sûreté ou de son mandataire (A/70/363 et Corr.1, par. 57 et annexe IV). **Le Comité recommande que la création de six emplois d'agent de sécurité (agent local) soit approuvée.**

Centre des visiteurs

30. En application de la résolution 70/248A, le Secrétaire général présente une étude de faisabilité actualisée concernant le Centre des visiteurs (voir A/71/370, par. 28 à 39). Le Comité consultatif apprécie le souci de clarté qui a présidé à cette mise à jour, dont les principaux éléments sont les suivants :

a) Les coûts de lancement sont estimés à 50 000 dollars et les coûts de fonctionnement annuels à 60 200 dollars. Le Comité consultatif a noté que cette estimation n'incluait pas les coûts d'entretien et les charges; ayant demandé des précisions, il a été informé que le Centre des visiteurs utiliserait des espaces existants de l'Africa Hall, et que ces coûts étaient déjà compris dans les frais et charges de l'ensemble du bâtiment;

b) Il faudrait recruter un assistant d'information (agent local) (pour un coût annuel de 27 700 dollars) et un guide (vacataire) (pour un coût annuel de 5 000 dollars) pour les visites guidées durant le premier exercice biennal (ibid., tableau 2);

c) L'étude de faisabilité actualisée prévoit 10 400 visiteurs par an, soit nettement moins que le chiffre (73 000 visiteurs par an) annoncé dans le précédent rapport du Secrétaire général. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que le nombre annuel attendu comprenait 4 000 visiteurs internationaux et 6 400 visiteurs nationaux. Dans son rapport précédent, le Comité avait estimé que les projections initiales d'alors quant au nombre de visiteurs étaient peut-être un peu basses et avait encouragé la CEA à accroître la fréquentation grâce à des activités promotionnelles et autres (voir A/70/7/Add.21, par. 19). **Le Comité n'est pas convaincu de l'exactitude du chiffre de fréquentation annoncé pour l'Africa Hall et veut espérer que le Secrétaire général va revoir ses calculs** (voir également al. d) ci-dessous);

d) En réponse à sa question sur les activités promotionnelles, the Comité consultatif a été informé que durant l'année écoulée la CEA avait intensifié ses contacts avec le gouvernement éthiopien et notamment le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'éducation et l'Organisation du tourisme pour connaître les moyens à employer pour mieux soutenir le Centre des visiteurs et le projet de rénovation de l'Africa Hall. Un membre de son personnel a été envoyé en mission dans les centres des visiteurs de Genève et de Nairobi pour apprendre à repérer les meilleures pratiques et les problèmes éventuels à attendre dans les quelques

premières années de fonctionnement. **Le Comité encourage la CEA à renouveler ses efforts pour accroître le nombre de visiteurs du Centre grâce à des activités de promotion et de découverte;**

e) L'étude de faisabilité actualisée prévoit maintenant que le revenu annuel brut généré par les billets d'entrée des visiteurs s'élèvera à 82 560 dollars, contre les 72 000 à 100 000 dollars figurant dans la mouture précédente de l'étude (ibid., par. 20 et A/71/370, tableau 1)⁵. Le Secrétaire général indique que des rentrées supplémentaires pourraient être obtenues en facturant des frais spéciaux pour les sessions de conférences et les expositions d'œuvres d'art qui se tiendraient dans le Centre des visiteurs, mais l'étude ne précise pas le montant des revenus qui pourraient s'ensuivre (A/71/370, par. 36). **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à inclure des informations détaillées sur les différentes sources de revenus dans son prochain rapport.**

31. Le Secrétaire général indique aussi dans son rapport que des discussions ont été engagées avec le pays hôte au sujet d'une éventuelle contribution volontaire pour l'obtention du terrain supplémentaire nécessaire pour aménager un parc de stationnement réservé aux visiteurs (ibid., par. 49 et 67). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'une demande officielle (sous forme de note verbale) sollicitant la mise à disposition du terrain avait été déposée en septembre 2016, et que le Ministère éthiopien des affaires étrangères avait promis de contacter les autorités de la ville d'Addis-Abeba à ce sujet.

IV. Occupation et rénovation du Centre de conférences

Occupation

32. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le taux d'utilisation du Centre de conférences de la CEA a augmenté régulièrement durant les quelques dernières années, passant de 67 % en 2012 à 90 % dans les six premiers mois de 2016. Il dit aussi que, en application de la résolution 70/9 (par. 25 et 26) de l'Assemblée générale, un partenariat plus étroit s'est établi avec la Commission de l'Union africaine et les organismes des Nations Unies basés à Addis-Abeba, et que des initiatives de marketing dynamiques ont été lancées en direction des organisations locales et internationales, d'où la hausse susmentionnée du taux d'utilisation du Centre de conférences (voir A/71/370, par. 77 et 78).

33. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le taux d'utilisation du Centre avait été calculé sur la base de 208 jours ouvrables par an, en tenant compte des weekends, des jours fériés officiels de l'ONU, des fêtes et commémorations spécifiquement éthiopiennes et de la saison creuse des conférences. Le Comité a également appris, en consultant le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (voir A/71/116), que le taux d'utilisation pour Genève, Nairobi et New York étaient calculés sur la base de 251 jours ouvrables par

⁵ En réponse à sa question sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que le chiffre figurant dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/71/370) concernant les prix d'entrée au Centre des visiteurs devait se lire comme suit : 3 dollars (écoles primaires/secondaires/universités privées internationales); 2 dollars (personnes âgées, écoles publiques et personnes handicapés); et 10 dollars (touristes et étudiants étrangers).

an. Il a également été informé que le Secrétariat mettait au point une méthode de calcul du taux d'utilisation applicable aux quatre lieux d'affectation.

34. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà demandé des informations sur les facteurs d'utilisation calculés sur la base du rapport entre l'occupation réelle et l'occupation à pleine capacité, et cela pour tous les espaces de conférence du Secrétariat (A/70/432, par. 4 et 5 et A/69/527, par. 5). **Le Comité veut espérer que la méthode de calcul qui sera utilisée pour calculer les taux d'utilisation sera basée sur le même nombre de jours ouvrables annuels dans chaque lieu d'affectation, de manière à ce que l'on puisse disposer de statistiques fiables et comparables pour tous les lieux d'affectation.** Ses observations et recommandations concernant les taux d'utilisation des centres de conférences figurent dans son rapport sur le plan des conférences (A/71/549, par. 5).

Rénovation

35. En ce qui concerne la réfection de la toiture du Centre de conférences, le Secrétaire général indique qu'à la suite de l'achèvement de la phase de conception et de consultation à la fin de 2015, une entreprise a remporté le marché de la phase finale du projet (les 7 562 m² restants). Les travaux devraient être terminés d'ici le 31 décembre 2016 (voir A/71/370, par. 79). Le Secrétaire général précise que les tribunes ont été entièrement repensées pour répondre aux besoins des personnes handicapées et que leur reconstruction sera achevée d'ici à la fin de 2016. Les travaux d'aménagement, notamment pose de moquette, installations électriques, installations audiovisuelles et informatiques et éléments architecturaux devraient être achevés au premier trimestre de 2017 (ibid., par. 80). En réponse à sa question sur ce dernier point, le Comité consultatif a été informé que le pays hôte avait fait une contribution en nature au projet (sous forme de système audio et vidéo) pour un montant de 408 935 dollars. **Le Comité ne doute pas que les travaux de rénovation seront terminés dans les délais.**

V. Conclusion

36. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énumérées au paragraphe 83 du rapport du Secrétaire général (A/71/370).

37. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, Comité consultatif recommande ce qui suit l'Assemblée générale :**

a) **Prendre note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général;**

b) **Prendre note de la structure de gouvernance du projet de rénovation de l'Africa Hall;**

c) **Prendre note des prévisions de dépenses révisées pour le projet de rénovation de l'Africa Hall;**

d) **Prendre note de l'étude de faisabilité actualisée concernant le Centre des visiteurs, et inviter le Secrétaire général à inscrire les ressources nécessaires au financement du Centre au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021;**

e) Approuver la création, à compter d'octobre 2017, de six emplois d'agent de sécurité (agent local), au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;

f) Approuver la création proposée de l'emploi de coordonnateur de projet (P-4), dont l'approbation a été demandée dans le cadre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et la Pacifique (CESAP), et dont le financement conjoint doit être assuré dans les limites du montant total maximum des ressources approuvées au titre du projet de rénovation de l'Africa Hall et du coût du projet de mise aux normes parasismiques proposé pour la CESAP.
